

---

**Andrew D. BUCK, *The Principality of Antioch and its Frontiers in the Twelfth Century***

**Marie-Anna Chevalier**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ccm/5467>

DOI : 10.4000/ccm.5467

ISSN : 2119-1026

**Éditeur**

Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2017

Pagination : 463-466

ISBN : 978-2-490783-02-1

ISSN : 0007-9731

**Référence électronique**

Marie-Anna Chevalier, « Andrew D. BUCK, *The Principality of Antioch and its Frontiers in the Twelfth Century* », *Cahiers de civilisation médiévale* [En ligne], 240 bis | 2017, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 19 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ccm/5467> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ccm.5467>

---



La revue *Cahiers de civilisation médiévale* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Andrew D. BUCK, *The Principality of Antioch and its Frontiers in the Twelfth Century*, Woodbridge, The Boydell Press, 2017.

Cet ouvrage est issu de la thèse de doctorat d'Andrew D. Buck soutenue en 2014 à la Queen Mary, Université de Londres. L'a. a adopté une approche thématique plutôt que chronologique pour traiter ce sujet, restreint ici au premier siècle de l'existence de la principauté d'Antioche – dont la capitale fut détruite par les Mamelouks en 1268. Son étude est divisée en sept parties portant successivement sur l'étendue de la principauté, ses dirigeants, la gouvernance centrale et le service militaire, la seigneurie et les familles nobles, les relations interculturelles, les rapports avec Byzance et avec l'Orient latin. Sept artes intitulées « Syrie du Nord et Cilicie » (en réalité, il s'agit plutôt de la Cilicie orientale pour ce dernier territoire) viennent étayer les propos de l'a. à différents moments clefs de la période envisagée. L'estimation de la frontière septentrionale de la principauté d'Antioche est extrapolée pour les cartes concernant

les années 1149 et 1165 puisque Andrew Buck inclut tout le sud de l'Amanus dans le territoire antiochien alors que les chroniques montrent que cette région est revenue dans le giron arménien pendant le règne du prince roubênien T'oros II (1145-1168). C'est d'ailleurs ce souverain qui céda – c'est donc qu'elles étaient en sa possession – les forteresses amaniques (Baghrâs et Darbsâk, entre autres) aux templiers dans les années 1155-1156. L'a. a connaissance de cette cession dont il parle plus loin (p. 30, 39, 41, 44 et 114-115). La carte de la principauté d'Antioche après les conquêtes de Saladin en Syrie du Nord est plus pertinente (p. 58).

L'introduction revient rapidement sur le contexte politique de l'établissement de la principauté franque. L'a. fait ensuite le point sur les trois monographies majeures déjà consacrées au sujet, en commençant par le magistral et incontournable ouvrage de Claude CAHEN, *La Syrie du Nord à l'époque des croisades et la principauté franque d'Antioche* (Paris, Paul Geuthner [Bibliothèque orientale, 1], 1940), suivi par celui d'Hans E. MAYER, *Varia Antiochena : Studien zum Kreuzfahrerfürstentum Antiochia im 12. und frühen 13. Jahrhundert* (Hanovre, Hahn [MGH, Studien und Texte, 6], 1993), puis par celui, plus récent, de Thomas ASBRIDGE, *The Creation of the Principality of Antioch 1098-1130* (Woodbridge, Boydell Press, 2000), avant d'évoquer les autres études essentielles à la compréhension de l'histoire de cet État croisé. Parmi ses sources, figurent majoritairement des récits en latin et en ancien français, ainsi que, de manière plus secondaire, des chroniques grecques, syriaques, arméniennes et arabes consultées en traduction. Il fait état des *Assises d'Antioche* ainsi que des chartes attribuées aux cités italiennes et aux ordres religieux-militaires.

L'étude ne débute qu'en 1130, la période précédente ayant déjà été traitée par T. Asbridge. Elle s'achève en 1193, année où le prince d'Antioche est fait prisonnier par le prince arménien Lewon II (futur roi d'Arménie sous le nom de Lewon I<sup>er</sup>), événement aboutissant à une alliance matrimoniale qui entraîna une guerre de succession d'une vingtaine d'années dans la principauté d'Antioche.

L'a. exprime dès l'introduction sa volonté de « remettre en cause une série d'hypothèses majeures qui ont dirigé l'historiographie moderne », citant en note les travaux de C. Cahen, N. Elisséeff ou encore M. Barber. Son principal objectif est d'expliquer comment la principauté fut capable de survivre malgré de considérables pertes territoriales et comment les cadres de son gouvernement et de

son administration se sont adaptés à l'évolution de la situation, tant au niveau central que local.

Dans un premier temps, il envisage les principales phases chronologiques de la période choisie, tout en étudiant l'évolution du territoire de la principauté à travers l'identification des grands domaines topographiques et stratégiques, ce qui lui permet de montrer la profonde incidence des fluctuations territoriales et des désastres militaires sur la politique menée par les élites dirigeantes. L'a. soulève les problèmes provoqués par la mort de Bohémond II en 1130, qui mit en péril les positions ciliciennes de la principauté d'Antioche, en particulier face aux Arméniens et aux Byzantins. Il qualifie ainsi les années 1130-1135 de période de crise et de « contraction » (du territoire). Une reprise temporaire est ensuite décrite avec le mariage entre la princesse Constance et Raymond de Poitiers qui entraîna un retour des hostilités contre les princes arméniens de Cilicie. Malgré cela, dans les années qui suivirent, le pouvoir croissant du Roubênien T'oros II et le regain d'intérêt byzantin pour Antioche, menacèrent les frontières occidentales de l'État antiochien. Du côté oriental, une lutte acharnée pour le contrôle du territoire situé au-delà du fleuve Oronte se déroula contre Zengui pour atteindre son paroxysme sous son fils Nur al-Dîn. L'Oronte devint une sorte de frontière entre les deux États après 1149. Les hospitaliers développèrent des relations avec les pouvoirs musulmans dans cette région, parvenant à obtenir une forme d'équilibre des forces. L'a. évoque, pour la fin de sa période, les prémices de la guerre pour la succession d'Antioche entre Raymond-Roubên, petit-neveu du roi d'Arménie Lewon I<sup>er</sup>, et le comte de Tripoli, Raymond IV. Il omet toutefois de mentionner certains épisodes essentiels pour comprendre cet événement : il n'évoque pas, par ex., l'intercession déterminante d'Henri de Champagne, alors époux de la reine de Jérusalem, dans la libération de Bohémond III en 1195. Par ailleurs, il ne mentionne pas non plus le serment prêté à Raymond-Roubên par les barons du prince Bohémond III, qui lui permettait d'appuyer ainsi ses revendications sur la principauté. La situation est ainsi parfois plus complexe que celle décrite.

À travers la présentation des princes successifs d'Antioche jusqu'à Bohémond III, l'a. entreprend d'examiner si les revers causés par les décès ou les incarcérations fréquentes de ces dirigeants ont influé sur la mise en œuvre de l'autorité qu'elle soit princière, noble ou encore ecclésiastique. Il analyse ainsi les différents types d'autorité que pouvaient détenir les princes et s'intéresse à la nature de la succession. Par le biais d'une analyse du vocabulaire,

il étudie leur mode de désignation et l'utilisation du titre princier. Ces données permettent à l'a. de nuancer l'héritage normand de ces souverains. Une étude du gouvernement central complète ce tableau sur l'autorité princière. L'a. évoque rapidement les différentes sources de revenus des dirigeants ainsi que les principales institutions de la principauté. Il apporte davantage de précisions sur les officiers de l'État et le groupe des *familiares*, constitué des proches du souverain. Parmi les élites, la noblesse terrienne est mise en valeur. Ses membres semblent avoir pris une position particulièrement forte en matière de succession, de diplomatie et de services féodovassaliques, apparemment aux dépens de l'influence de l'Église, surtout après 1140.

Cette Église antiochienne incluait le patriarche latin, les archevêques de Tarse, Mamistra et Apamée, aussi bien que les évêques de Marach, K'ésoun, Artâh, Laodicée, Djabala et Valénie. L'aire d'influence du patriarche s'étendait jusqu'aux comtés d'Edesse et de Tripoli. Aux débuts de la principauté, l'Église était son principal organe. Les empereurs byzantins tentèrent d'imposer des patriarches grecs, même après la mise en place d'une Église latine. De nouveaux sièges latins furent créés ou promus au statut d'archevêché dans le but de «sécuriser» des zones frontalières clefs. Certains patriarches jouèrent un rôle gouvernemental et militaire : en cas de défaillance princière, ils sécurisèrent les remparts et payèrent des soldats pour protéger la cité contre les conquérants musulmans. La succession et le rôle des différents patriarches sont montrés en corrélation avec le pouvoir du prince. Les souverains d'Antioche firent appel à cette Église pour ses liens avec la papauté lorsqu'ils recherchèrent un appui militaire après la chute d'Edesse. Le prestige symbolique et l'influence de l'Église latine en matière de politique intérieure sont bien mis en évidence. Parallèlement au rôle joué par l'Église, l'a. met en avant, celui, croissant, des ordres religieux-militaires entraînant une concurrence dans certains domaines. D'autre part, certains évêques, comme Anterius de Valénie, pouvaient établir des accords particuliers avec les ordres militaires sans même mentionner le patriarche, démontrant ainsi une forme d'opposition ou encore d'autonomie. Pour l'a., il s'agissait peut-être d'«un manque d'unité ecclésiastique». En matière de justice, l'Église n'apparaît pas dans les *Assises d'Antioche*. L'a. se demande s'il s'agit d'une altération du texte original par le connétable Sembat – grâce auquel cet ouvrage nous est parvenu, dans sa version arménienne – qui voulait limiter les pouvoirs de l'Église latine sur les dirigeants arméniens.

Concernant la question du «service militaire», l'a. n'est pas en mesure de donner les effectifs ou la composition de l'armée antiochienne mais il émet des hypothèses. Le recrutement se fait en partie par le biais des fiefs de chevalerie ou encore d'unités de terres tenues en échange de devoirs militaires. L'a. revient sur les campagnes conquérantes des Antiochiens, qui commencèrent à être sérieusement limitées avec l'essor des pouvoirs musulmans en Syrie et arméniens en Cilicie. Des alliances militaires furent conclues, y compris avec les Arméniens. D'utiles listes des dignitaires ainsi que des principaux seigneurs de la principauté dont les noms sont parvenus jusqu'à nous sont présentées.

Un chapitre intitulé «La seigneurie dans la principauté» permet de comprendre les différents aspects et enjeux liés à la noblesse antiochienne. L'a. exprime ses difficultés à identifier les personnes qui formaient la grande noblesse. La famille la plus importante était celle des Masoirs, possesseurs de forteresse de Margat, qui vendirent graduellement leur seigneurie aux hospitaliers dans les années 1170-1180. Les seigneurs de Saone, ceux de Harim ou encore la famille Sourdeval sont parmi les mieux connus. Les vingt-trois chartes subsistantes pour cette époque révèlent l'existence de structures administratives décentralisées dans ces seigneuries. Les titres et sceaux apportent d'appréciables compléments d'information sur la manière dont les nobles se considéraient. L'a. constate que pour eux, les affaires militaires restaient prioritaires par rapport à l'administration matérielle. Il évoque les droits de succession, les mariages, ou encore l'aliénation de leurs possessions, bien souvent au profit des ordres militaires. L'apport principal de l'a. sur ces questions est la mise en évidence d'une noblesse relativement forte administrant assez librement ses terres, loin de l'image d'un État centralisé jusque-là véhiculée. Une rébellion ouverte de l'aristocratie eut lieu au début des années 1180. Une principauté «flexible», s'adaptant à des désastres successifs, laissant une indépendance variable à la noblesse, est ici présentée.

Après s'être intéressé aux composantes internes à la principauté, A. Buck consacre les derniers chapitres à ses frontières et aux relations avec les autres États de cette vaste aire géographique. Il aborde la question des relations interculturelles entre les Francs et les communautés autochtones qui peuplaient le nord de la Syrie au premier rang desquelles figuraient les Arméniens ; apparaissaient ensuite, dans les sources, les *Suriani* – principalement les syriaques jacobites –, puis les Grecs. On dispose de moins d'éléments sur les communautés musulmanes et

juives, dont la présence est toutefois évoquée par quelques chroniqueurs. L'a. estime que le degré d'interaction entre les peuples de confessions différentes peut contribuer à façonner la compréhension moderne des contacts interculturels à l'époque des croisades. Il tente de décrire les différents groupes identifiés, de les localiser avant d'examiner le degré de libertés religieuses, sociales et politiques qui leur a été accordé. Il essaie de déterminer dans quelle mesure ces peuples autochtones ont pu participer à la gouvernance franque, tout en soulignant que les éléments fragmentaires qu'il a trouvés l'empêchent de tirer des conclusions définitives.

Les relations avec Byzance, qui ont déjà fait l'objet de nombreuses études, sont également envisagées. L'a. propose de les considérer depuis une perspective antiochienne. Il reprend les grandes étapes de ces relations au cours du XII<sup>e</sup> s., avec les expéditions de Jean et Manuel Comnène à Antioche, les négociations en vue de réaliser des alliances matrimoniales et politiques jusqu'à la rupture avec Bohémond III. L'a. soutient que la dynastie au pouvoir et l'aristocratie manifestaient beaucoup moins d'opposition à la notion de suzeraineté impériale qu'on ne le supposait. La domination impériale sur la principauté fut effective en 1158, sous le règne du basileus M. Comnène. Malgré des rapports semés d'embûches, l'a. relève que les subtilités de la politique diplomatique d'Antioche lui ont permis de préserver l'indépendance de l'action franque.

L'étude de la place d'Antioche au sein de l'Orient latin est indispensable pour comprendre l'histoire même de cet État qui fait partie d'un tout constitué des quatre premiers États latins fondés dans le Levant consécutivement à la première croisade. L'a. s'interroge ainsi sur la régence exercée par le roi de Jérusalem après le décès de plusieurs princes d'Antioche. Il estime que les historiens ont attribué à ces rois de trop puissants pouvoirs sur la principauté. Pour lui, la période en question fut plutôt le témoin d'une diminution croissante de l'ascendant royal en faveur du soutien byzantin. Il souhaite démontrer que la principauté a étendu sa propre influence sur Édesse et Tripoli et qu'elle s'est même immiscée à Jérusalem dans les années 1170-1180. La vision de l'a. sur le rôle du roi de Jérusalem lors de ses régences à Antioche, au cours desquelles il était secondé par le patriarche de la ville, est parfois influencée par sa volonté de redonner toute sa place à l'indépendance politique de la principauté, quitte à la surévaluer parfois, surtout dans les périodes de crise, propices aux ingérences extérieures. Dans la même perspective, l'a. insiste sur l'implication d'Antioche dans la «sécurisation»

de l'Orient latin. Les princes d'Antioche ont en effet participé aux grandes campagnes militaires lancées contre les forces zenguides, mais ils le firent au même titre que les rois de Jérusalem, les comtes de Tripoli, les princes arméniens et certains barons croisés qui formèrent régulièrement de grandes coalitions militaires.

Cet ouvrage renouvelle sur certains aspects, en particulier la noblesse et l'organisation interne de la principauté, l'historiographie sur l'État antiochien. L'a. montre avec justesse la manière dont l'histoire d'Antioche est étroitement liée à celle de ses voisins et accorde une grande place, fondée, à l'État arménien de Cilicie. Il possède également une solide connaissance de l'historiographie contemporaine, on notera toutefois quelques coquilles comme dans la citation de F. Micheau (orthographiée Michaeu p. 14, n. 75). Le propos clair et bien problématisé de l'ouvrage, les analyses souvent fines, les conclusions partielles pour chaque chapitre, mettent en valeur toutes les questions, primordiales pour comprendre la vie et les défis de la principauté au XII<sup>e</sup> s., soulevées intelligemment par l'a.

Marie-Anna CHEVALIER.